



Bulletin de l'Association Henri Pézerat ● Travail ● Santé ● Environnement

Janvier 2015

Voici un numéro spécial AG qui revient sur les principales décisions prises lors de notre rencontre du 29 novembre dernier. Il ne reprend donc pas les rubriques habituelles, nous avons reçu d'ailleurs bien moins de messages ce mois-ci sur le mail de l'Association.

D'ici la prochaine lettre (fin janvier), n'oubliez pas de nous faire parvenir toutes les infos sur l'actualité de vos luttes et/ou les jurisprudences sur lesquelles vous appuyez, qu'elles puissent alimenter cette lettre mais également le site Internet. Et si certain-e-s d'entre vous ont le temps et l'envie de rédiger quelques lignes pour éclairer une problématique, raconter une expérience, une mobilisation, un colloque, n'hésitez pas.

Spécial AG du 29 novembre 2014



Nous étions une cinquantaine à Fontenay-sous-Bois et le temps nous a manqué pour aborder tous les sujets en partage. Voici les principales décisions et les chantiers en cours sur lesquels nous pourrions avancer d'ici notre prochaine rencontre, prévue fin mai début juin 2015, en Bretagne.

• Chantier « L'expertise médicale en question »

Tous, nous avons des témoignages sur le comportement de certains médecins experts et médecins conseil face aux victimes du travail : refus d'établir des CMI en maladie professionnelle, morgue et mépris, abus d'autorité, humiliation, déni de reconnaissance... Dans leurs parcours de soins et de reconnaissance, les victimes du travail doivent ainsi affronter une épreuve supplémentaire, la confrontation avec une partie du corps médical.

Parce qu'il n'est pas question de se satisfaire de cet état de fait, l'idée est de rédiger



un livre noir de l'expertise médicale dénonçant les pratiques et les propos de ces médecins, à l'instar de ce qu'avait pu collecter en 2007 le CAPER Clermont-Ferrand (voir ci-contre et à retrouver sur : www.ban-asbestos-france.com/images/cahier_de_temoignages.pdf)

Nous en parlons depuis quelques AG, il nous faut maintenant parvenir à concrétiser. **D'ici la mi-mai, nous souhaiterions rassembler un maximum de témoignages.** Ceux-ci doivent relater le plus précisément possible la situation, les propos tenus par le médecin et/ou son attitude, les conséquences pour vous ou vos proches, le nom du médecin et sa spécialité, le lieu. Si vous n'avez pas le temps ni l'envie d'écrire, si vous êtes plus à l'aise pour en parler, **vous pouvez également nous le raconter au téléphone et nous vous soumettrons ensuite l'écrit.**

Contact : Anne Marchand, tél : 06 72 35 77 85, asso hp@gmail.com

En parallèle à cette démarche qui vise à rendre publique le non respect des malades et de leurs droits et à interpeller le Conseil de l'Ordre, l'AG a évoqué **la nécessité de construire un réseau de contre-pouvoir dans l'expertise médicale.** Une première réunion de médecins, experts CHSCT, chimistes, toxicologues, etc., engagés dans la défense des droits des malades du travail devrait être organisée au cours du second semestre 2015. Il s'agirait pour chacun de nos collectifs de pouvoir identifier les experts avec lesquels pouvoir travailler. Si vous-mêmes pensez à des experts à inclure dans cette dynamique, faites-nous le savoir.

• Chantier « SPP, suivi post-professionnel des expositions »

Un autre sujet qui revient d'AG en AG et sur lequel il nous faut aboutir dans l'année à une **plateforme de revendications pour un suivi régulier, humanisé et collectif.** Le droit au SPP, s'il existe dans les textes, est très rarement mis en pratique et toujours le plus souvent au terme de mobilisations collectives. Même dans ce cas, les acquis sont fragiles

et les remises en cause incessantes, comme en témoigne par exemple le recul de la CPAM d'Auvergne sur la convention de suivi spécifique qui avait été mise en place pour les victimes d'Amisol.

Là encore, nous souhaiterions **collecter le maximum de retour d'expérience** : qu'avez-vous tenté individuellement ou collectivement, de quelle manière, quels ont été les aboutissements (points positifs pour les victimes, points négatifs)... Si vous préférez en rendre compte oralement, vous pouvez aussi appeler Josette Roudaire au 04 73 87 92 48 ou Anne Marchand au 06 72 35 77 85.

Pour alimenter votre réflexion, vous trouverez **en pièces jointes deux documents** : un mémoire sur le SPP rédigé par Josette Roudaire pour le Caper Auvergne en janvier 2014, une synthèse du groupe de travail enrichie d'un texte de Gérard Barrat (décembre 2011). N'hésitez pas à vous en servir comme **support pour annoter, corriger, enrichir, suggérer, construire votre état des lieux ou vos propositions à partir de votre expérience locale**, l'objectif étant d'amorcer la construction de cette plateforme revendicative d'ici la prochaine AG.



• Chantier « filière déchets »

Vitor Perreira et Nathalie Plessis, du Collectif Travail Santé Environnement Provence Luberon, ont relaté comment ils ont été alertés par des salariés du SIRTOM (Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères) de **l'existence de nombreux déchargements illégaux d'amiante** au Centre d'enfouissement technique d'Apt (Vaucluse). Ceux-ci représentent un risque important pour la santé des habitants (lors du transport, strictement interdit), des salariés présents lors du déchargement et du broyage des déchets, des usagers du site et des riverains proche de ce CET, sans compter le risque d'empoussièrement et de ruissellement par enfouissement des matériaux après broyage par bulldozer.

Leur mobilisation (plainte pour mise en danger d'autrui à la Gendarmerie d'Apt, interpellation de la Carsat, de l'inspecteur du travail, du Centre de Gestion de la FP Territorial dont relève les salariés, de la médecine du travail, de la sénatrice chargée de la Commission de travail Amiante, des ministères de la Santé et de l'Écologie, du Préfet du Vaucluse, de la Presse, et des associations liées à l'Environnement ainsi que des personnes issues de différents partis politiques ou syndicats) a permis **la réalisation de carottages qui ont confirmé la présence d'amiante en grande quantité ainsi que celle d'autres substances ne devant pas être enfouies sur ce site**. Un arrêté préfectoral a soumis l'autorisation d'exploitation du CET à l'enlèvement des déchets non autorisés déposés sur la plateforme en application de l'Art. L.541-30-1 du Code de l'Environnement. Il est stipulé que le Sirtom doit extraire sur 1 m de profondeur les déchets contenant de l'amiante et les autres déchets non autorisés...

Cette situation fait écho à d'autres mobilisations, comme celle des **salariés de l'entreprise de recyclage Environnement Recycling** (située à Domérat dans l'Allier), soutenue notamment par la CGT de Montluçon et l'Association Henri-Pézerat. Fortement exposés, notamment dans leurs activités de démantèlement des tubes cathodiques, à plusieurs métaux lourds et autres produits cancérigènes, nombre d'entre eux sont d'ores et déjà victimes de saignements de nez, de toux d'irritation, de maux de tête, de crachat de sang, de fatigue anormale et présentent un fort taux de plomb. **La lutte des salariés de Triskalia** (voir plus loin au sous-chapitre prochaine AG) s'inscrit également dans cette préoccupation.

Le débat engagé sur cette question de la filière déchets lors de l'assemblée générale a montré **qu'il était nécessaire de mettre en commun les expériences et stratégies pour organiser la mobilisation contre ces formes redoutables de contamination professionnelle et environnementale**. L'organisation d'un débat public a été évoquée, mais il faudrait en amont **recenser les situations, photos à l'appui** quand cela est possible. Contact, sous réserve, Nathalie Plessis, avec le mail de l'association: asso hp@gmail.com.

• Nouvelle composition du bureau

Annie Thébaud-Mony, présidente,
Anne Marchand, secrétaire
en remplacement de Nicole Voide,
Nicole Voide, trésorière
en remplacement de André Letouzé.

Au-delà de ces fonctions répondant aux exigences du statut associatif, une équipe d'animation s'est mise en place qui comprend Fanny Doumayrou, Anne Marchand, Aude Pézerat (pour la lettre *Alertes*), Vivien Pézerat, Inès Léraud et Pascal Marichalar (pour le site Internet). Son objectif est de favoriser, entre deux AG, la mise en lien des luttes et des expériences



Pour le travail fourni depuis la création de l'Association, merci André !

notamment par la circulation des informations. Par mail, téléphone ou courrier postal (voir coordonnées ci-dessous), **il vous revient de leur transmettre ce que vous voulez mettre en partage : mobilisations, dates d'audience, revue de presse, questionnements, réactions...**

• La prochaine Assemblée générale

Depuis sa création, l'Association vit au rythme de deux AG par an, l'une statutaire qui a toujours lieu à Fontenay-sous-Bois, l'autre en région pour donner échos et résonance aux luttes locales et régionales. Après Clermont-Ferrand, Fécamp, Montluçon, Issoire, Gaillac, **la prochaine AG aura lieu en Bretagne fin mai début juin** (la date et le lieu exacts seront précisés prochainement), pour **faire écho aux mobilisations régionales, notamment celles menées par les irradiés de L'Île Longue à Brest et celles menées par des salariés de Triskalia, véritable lanceurs d'alerte sur un scandale sanitaire de grande ampleur.**

Pour l'organisation logistique de cette AG, un groupe « accueil » comprend pour le moment Eric Beynel, Inès Léraud, Francis Talec, Francis Judas, Michèle Rault et Christine Harré. Si vous souhaitez vous associer à cette organisation, vous pouvez contacter Francis Talec à cette adresse : francis.talec@orange.fr

Concernant la mobilisation d'anciens salariés de Triskalia, l'une des plus grosses coopératives agricoles françaises, près de Guingamp, qui a répandu un insecticide interdit pour sa dangerosité dans des silos de stockage des céréales, vous pourrez écouter/lire le travail mené par Inès et Fanny en collaboration pour France Culture et l'*Humanité* :

- l'article peut se re-lire sur www.humanite.fr/chez-nutrea-triskalia-le-combat-des-intoxiques-aux-pesticides-560647

- l'émission peut être ré-écoutée sur www.franceculture.fr/emission-les-pieds-sur-terre-le-scandale-des-pesticides-en-partenariat-avec-l-humanite-2014-12-18

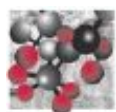
Merci à Yves Colombat et à Aude Pézerat pour leurs photos.

La prochaine lettre sera diffusée début février. D'ici là, transmettez-nous les informations que vous souhaitez partager. Une pensée particulière pour Fabrice Nicolino, à qui nous souhaitons le meilleur des rétablissements.

Fanny et Anne, pour l'équipe d'animation
asso hp@gmail.com

Vous recevez cette lettre parce que vous êtes ou avez été adhérent à l'Association Henri-Pézerat.
Si vous ne voulez plus en être destinataire, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Maison du citoyen et de la Vie Associative



ASSOCIATION
Henri Pézerat
Travail • Santé • Environnement

16, rue du Révérend Père Aubry
94120 Fontenay-sous-Bois

<http://www.asso-henri-pezerat.org>